



Site Natura 2000 « Rivière Ellé »
FR 5300006



Compte rendu
Comité de pilotage
du 6 avril 2011

Présents :

Ange Le Lan	Président du Copil, Maire de Meslan
Michel Morvant	Président de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan (CCPRM), Maire de Pouray
Valère Marsaudon	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)
Christophe Hugot	DDTM 56
Philippe Castrec	DDTM 29
Yves Picart	ONEMA
Pierre Brossier	Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne
Alain Perron	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Christophe Tachez	Chambre d'Agriculture du Morbihan, antenne du Faouët
Thierry Couespel	Conseil Général du Morbihan
Loïc Creac'h	Conseil Général du Finistère
Vanessa Thorin	Technicienne Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL)
Gildas Le Masne	Syndicat de la propriété agricole du Morbihan
Marcel Moysan	Maire de Querrien
Guy Jouët	Maire de Saint-Tugdual
Marie-Louise Mounier	Maire de Lanvénegen
Dominique Le Niniven	Maire de Priziac
Franck Simonnet	Groupe Mammalogique Breton
Christophe Janno	Eau et Rivières de Bretagne
Daniel Esvan	Bretagne Vivante SEPNB
Jean Pierre Cardon	Fédération de pêche du Morbihan, AAPPMA EHE
Pierrick Pustoc'h	Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magoar (AMV)
Dominique Williams	Association UMI VEM
Lambert Wijlaars	Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Morbihan
Jean Yves Toullec	Fédération Française de Randonnée Pédestre du Finistère
Alfred Osti	Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Morbihan
Séverine Chanony	Responsable Environnement Eau CCPRM
Bérengère Fritz	Chargée de mission Natura 2000 CCPRM

Excusés

Corinne Chauvin	Sous-préfète de Pontivy
Michel Le Ray	DDTM 22 et préfecture des Côtes d'Armor
Pascal Mailhos	Préfet du Finistère
Nicolas Morvan	Président de la COCOPAQ
Louis Jouailléc	Syndicat forestier du Finistère
Elise Laurent	Conservatoire Botanique National de Brest
Marie-Hélène Philippe	Chambre d'agriculture du Finistère

André Le Corre	Maire du Faouët
Stéphane Basck	Fédération des Chasseurs du Morbihan
Jean Manelphe	Syndicat du bassin du Scorff
Marcel Le Lann	Fédération de pêche du Finistère
Monsieur Nihouarn	Commune de Rédéné
Henri de Bronac	Syndicat des producteurs de la forêt privée du Morbihan
Jean François Maillard	ONCFS

Absents

Monsieur le Président du Conseil Régional
 Monsieur le Maire de Glomel
 Monsieur le Maire de Guilligomarc'h
 Madame le Maire de Guiscriff
 Madame le Maire d'Arzano
 Monsieur le Maire du Croisty
 Monsieur le Maire de Locunolé
 Monsieur le Maire de Quimperlé
 Monsieur le Maire de Tréméven
 Monsieur le Maire de Gourin
 Monsieur le Maire de Langonnet
 Monsieur le Maire de Le Saint
 Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
 Monsieur le président de la Fédération de chasse du Finistère
 Monsieur le président de la Fédération de pêche du Finistère
 Monsieur le Président du Groupe d'études des invertébrés armoricains
 Monsieur le Directeur du laboratoire d'écologie aquatique / INRA Rennes
 Monsieur le Président du Forum centre Bretagne environnement
 Monsieur le Président du GIP Centre Ouest Bretagne
 Monsieur le Président du Canoë Kayak Club de Quimperlé
 Monsieur le Président du comité d'équitation du Morbihan
 Monsieur le Président du comité d'équitation du Finistère
 Monsieur le Président du Comité Régional du tourisme
 Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Un dossier de présentation, contenant le diaporama présenté, a été proposé à chaque participant en début de réunion. (Il est joint à ce compte rendu, en annexe 1)

Introduction

M. Le Lan ouvre la réunion en remerciant les membres du Copil de leur présence. Il rappelle que le précédent comité de pilotage s'est tenu en mars 2010 et que le compte-rendu de la réunion est validé en l'absence de remarques. Il informe les participants qu'un arrêté préfectoral modificatif de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 Rivière Ellé a été signé le 11 février 2011 pour intégrer l'association UMIVEM – Patrimoine et paysage (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan).

cf Annexe 2: Arrêté Préfectoral portant modification de la composition du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 – zone spéciale de conservation FR530006 – « Rivière Ellé » du 11 février 2011.

M. Le Lan termine son introduction en resituant les grands principes de Natura 2000 et leurs applications sur le site de la Rivière Ellé.

↪ [Diapositives 2 à 6]

Ordre du Jour :

- ❶ Rappel des actions réalisées depuis le précédent COPIL
- ❷ Présentation de l'état des lieux (recueil des remarques et validation),
- ❸ Point sur la modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé »,
- ❹ Organisation du travail et calendrier pour la rédaction des fiches actions.

Point 1 : cf introduction ci-dessus

Point 2 : l'état des lieux du site Natura 2000 « Rivière Ellé » par Bérengère Fritz - CCPRM

↪ [Diapositives 7 à 45]

Bérengère Fritz présente le document remis à chaque participant. Il s'agit de la première partie du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Rivière Ellé. Il concerne l'état des lieux du patrimoine naturel ainsi que le contexte socio-économique du site, détaillé en 6 points dans le document :

- 1/ Présentation générale du site d'étude
- 2/ Cadre géographique
- 3/ Cadre physique
- 4/ Cadre biologique
- 5/ Statut du site
- 6/ Cadre socio-économique

Les premières remarques des membres du Copil concernant le document sont reprises dans le tableau suivant :

Yves Picart (ONEMA)	- Page 91 : la FHYM dispose d'un décret de concession et non pas d'une convention
Jean-Pierre Cardon (Fédération de pêche du Morbihan)	- Page 19 : la surface indiquée pour l'habitat « Rivière à Renoncules » est différente de celle indiquée dans la fiche habitat - Page 84 : des parcelles appartenant à l'AAPPMA Entente Haut Ellé ont été oubliées - Page 93 : il manque les AAPPMA de Rostrenen et de Guémené-sur-Scorff
Pierrick Pustoc'h (AMV)	- La réserve associative des landes de Kermadou (24ha), acquise et gérée par le FCBE est au moins en partie incluse

	<p>dans le périmètre du site Natura 2000 et n'est pas mentionnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser les critères de définition des informations retenues - Page 71 : fiche espèce « Flûteau nageant » : préciser que l'espèce est présente dans les landes de Kermadou - Page 73 : fiche espèce « Sphaigne de la Pylaie » : préciser qu'une importante population est présente dans les landes de Kermadou - Page 82 : pourquoi la Znieff de type 1 « tourbière de Kerroc'h » n'est pas dans la liste ?
Pierre Brossier (CRPF)	<ul style="list-style-type: none"> - Page 9 : 24 000 000 habitants - Page 17 : manque le mot « arrêté » - Page 89 : préciser que les plans simples de gestion ne concernent que les forêts privées et revalider le point sylviculture avec le CRPF - Page 41 : fiche habitat « Hêtraie-Chênaie » : préciser que l'absence de strate herbacée importante est liée à l'absence d'éléments minéraux dans les sols acides - Absence d'informations sur les Chiroptères alors que les habitats présents sont favorables aux espèces. Ce point demande à être précisé - Page 94 : faire un point sur le Cerf élaphe, sa répartition et son impact sur les milieux naturels. Sa présence est notamment avérée à Glomel et sa population augmente.
Franck Simonnet (GMB)	<ul style="list-style-type: none"> - Complément sur les Chiroptères : aucun gîte d'espèce n'a été identifié dans le périmètre du site Natura 2000 à l'heure actuelle - Page 57 : fiche loutre à compléter des remarques du GMB
Christophe Tachez (Chambre d'agriculture du Morbihan)	<ul style="list-style-type: none"> - Page 15 du document de présentation : le tableau concernant le bilan de l'état des lieux n'est pas dans le rapport, mais serait intéressant à étudier. <i>(cf annexe 3 du présent compte-rendu)</i>
Christophe Janno (Eau et Rivières)	<ul style="list-style-type: none"> - La menace des pesticides est notée uniquement sur la fiche espèce « Loutre », pourtant, elle concerne toutes les espèces

Point 3 : la modification du périmètre du site Rivière Ellé par Bérengère Fritz - CCPRM

↳ [Diapositives 46 à 53]

Pour informer les membres du Copil du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000, initié en groupe de travail le 1^{er} mars dernier, Bérengère Fritz revient sur le travail réalisé et sur les problèmes rencontrés à la fois pour construire une délimitation et pour répondre aux incohérences du reste du périmètre.

Ange Le Lan rappelle que les participants aux groupes de travail ont tous adhéré à la démarche mais qu'il est nécessaire de définir des critères en concertation pour délimiter le périmètre d'extension.

Yves Picart confirme l'intérêt du projet et la prise en compte le lit majeur des cours d'eau (limite des crues centennales) dans la définition des critères physiques ainsi que des axes migratoires.

De plus, pour clarifier les choses, **Ange Le Lan** interroge la DREAL sur les critères utilisés pour établir le périmètre actuel et la bande théorique des 50 mètres de part et d'autre du lit mineur des cours d'eau. **Valère Marsaudon** répond que le choix s'est fait sur la base scientifique des espèces et milieux naturels présents et en fonction des moyens cartographiques de l'époque. La bande des 50 mètres est donc arbitraire mais a été retenue à l'issue de la phase de concertation. Il ajoute que suivant l'exemple du groupe de travail sur l'extension, l'intérêt du travail à l'échelle des parcelles cadastrales sur l'ensemble du site, est de faciliter la mise en place de la gestion contractuelle dans la suite du DOCOB. Ce travail fait partie du rôle du chargé de mission et ne nécessite pas un temps important vu les moyens informatiques actuels.

Pour la chambre d'agriculture, **Alain Perron** constate que la délimitation du périmètre actuel est imprécise. Il est favorable à la démarche d'extension du périmètre pour rétablir la continuité du site mais n'est pas favorable à une extension à la parcelle sur l'ensemble du site. Il souhaite l'établissement d'un cadre précis, avec une méthode de sélection validé par le Copil. En outre, il propose une extension du périmètre sur les zones naturelles au-delà des 50 mètres du cours d'eau et en contrepartie une réduction du périmètre à 10 mètres sur les parcelles agricoles. Le classement de parcelles agricoles dans un site Natura 2000 ayant des conséquences significatives pour les exploitants agricoles en termes de contraintes.

Pour **Dominique Williams**, il faut revenir à l'essence même de Natura 2000, à savoir la préservation des espèces et habitats d'intérêt européen, et modifier le périmètre sur la base de leur présence.

Franck Simonnet et **Pierrick Pustoc'h** s'accordent pour dire que la première question à se poser sur la révision du périmètre du site est celle des critères de sélection. Pierrick Pustoc'h donne plusieurs exemples de secteurs à intégrer dans le site : la rivière du Langonnet pour ses populations d'Agrion de Mercure et de Flûteau nageant, le ruisseau du Crazius pour sa population de Damier de la Succise. Un critère très intéressant à prendre en compte serait celui des zones humides sachant que sur ce site, les contrats potentiels sur ces zones sont importants.

En réponse, **Christophe tachez** explique que les MAE Natura 2000 ne sont pas bien accueillies par la profession agricole et très peu de contrats sont signés. La raison principale étant l'importance des contraintes que cela entraîne à l'échelle d'une exploitation (contraintes administratives, interdiction de détruire un habitat Natura 2000) en contrepartie d'une subvention insuffisante.

En conclusion, le retour d'expérience sur le groupe de travail « extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé » montre la nécessité de définir des critères de choix. Après avoir recueilli l'avis favorable des membres du Copil sur le principe de modification du périmètre du site, **Ange Le Lan** propose la tenue d'un groupe de travail dans le but d'établir en concertation les critères de choix.

Point 4 : le planning du travail à venir par Béréngère Fritz - CCPRM

↪ [Diapositives 54 à 55]

Concernant la partie état des lieux du Docob, **Béréngère Fritz** invite les membres du Copil à lui faire parvenir les remarques et observations au plus tard le 29 avril 2011. Cela laissera le temps d'intégrer et de corriger le document pour envoyer la version complète aux membres du Copil (mi-mai 2011).

Ensuite, comme le contenu du Docob le prévoit, nous entrons dans la phase de détermination des actions à mener et de rédaction des fiches actions. Pour cela, des groupes de travail par secteurs géographiques sont mis en place et se tiendront régulièrement pour que fin octobre 2011, toutes les actions soient arrêtées de façon concertée.

Secteur concerné	date
Etang de Priziac	15 juin 2011 à 14h30
Secteur nord: zones humides, sources du bassin versant de l'Ellé	6 juillet 2011 à 14h30
Cours principal de l'Ellé amont	Fin Août /début septembre
Cours principal de l'Ellé aval	Fin Août /début septembre
Cours d'eau de l'Inam	Fin septembre
Cours d'eau du Moulin du Duc	Début octobre
Cours d'eau de l'Aër	Mi octobre
Cours d'eau du Naïc	Fin octobre

(Nb : les dates du 15 juin et du 6 juillet à 14h30 sont fixées mais les secteurs traités lors de ces 2 réunions ne sont pas encore définitifs)

En parallèle, le groupe de travail sur les critères de modification du périmètre du site a été fixé le **4 mai 2011 à 14 heures**. Pour le préparer au mieux, il a été convenu que les membres du Copil fassent parvenir à Béréngère Fritz une proposition de critères d'ici le 29 avril 2011. Ils serviront de base à la réflexion et permettront un premier travail de recoupement des critères communs.

Conclusion

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, **Ange Le Lan** clôture la réunion et remercie les membres du Copil pour leur participation.

Ange LE LAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

P/O

